

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le quinze MARS à vingt heures TRENTE, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Étaient présents : AUBRIS Isabelle, CHARTIER Didier, DELARUE Charlotte, DESBOIS Yoann, DEVAUX Médéric, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, DUGUEY Céline, GALLARD Cyrille, GRANDCOLLOT Thomas, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, BISSON Dominique,

Étaient absents excusés : ANDRE Jacques, VAN LAEYS Amandine (a donné pouvoir à Isabelle AUBRIS)

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents (présents) : 13

Nombre de suffrage exprimés : 14

Date de convocation : 09 mars 2021

Date d'affichage : 09 mars 2021

Ordre du jour :

*approbation du compte rendu du 15 février 2021

*Délibération : Approbation du compte de gestion 2020

*Délibération : Vote du compte administratif 2020

*Délibération : Affectation de résultat 2020

*Délibération : Vote des subventions 2021

*Délibération : Convention du SIVOM DES 4 VENTS

*Compte rendu de la commission travaux du 11 mars 2021

*questions diverses

Madame Charlotte DELARUE est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, Le compte rendu du 15 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : DELIBERATION N°05-2021

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : DELIBERATION N°06-2021

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de Michel DUGARD,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés 94 465,60

. dépenses de l'exercice 210 170,99

. recettes de l'exercice 261 765,53

. résultat de l'exercice 51 594,54

. résultat de clôture 2020 146 060,14

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Section d'investissement

- . résultat de clôture 2019 -65 753,30
- . dépenses de l'exercice 40 708,53
- . recettes de l'exercice 87 634,94
- . résultat de l'exercice 46 926,41
- . résultat de clôture 2020 -18 826,89

Restes à réaliser en dépenses d'investissement 1 580,00
. Solde -1 580,00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

3. AFFECTATION DE RESULTAT-EXERCICE 2020 : DELIBERATION N° 07-2021

le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2019	94 465,60
. un résultat positif pour l'exercice 2020	51 594,54
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2020	146 060,14

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2020	-18 826,89
. un solde des restes à réaliser 2020	-1 580,00
. soit un besoin de financement de	20 406,89

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021 au compte 1068 (recettes)	20 406,89
En section de fonctionnement de l'exercice 2021 le solde au compte 002 (Résultat reporté)	125 653,25

Adoptée à l'unanimité.

4. VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 : DELIBERATION N°08-2021

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention de fonctionnement (article 6574). Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la somme de **3 410 €** à l'article 6574 aux organismes suivants :

-course des 4 vents :	150 €
-Coopérative scolaire d'EPANEY :	320 €
-Coopérative scolaire d'Olendon :	180
-MFR DE TRUN :	40
-MFR LA BAGOTIERE :	20
-CFA BATIMENT CAEN :	20
-Bibliothèque d'EPANEY « AU PLAISIR DE LIRE » :	1080 €
-Ligue contre le cancer :	40 €
-Comité JUNO :	20 €
-APAEI des pays d'Auge et de Falaise :	40 €
-Association fleurissement et patrimoine d'EPANEY :	1 200 €
-ADMR de MORTEAUX-COULIBOEUF :	210 €

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES AVEC LE SIVOM DES 4 VENTS : DELIBERATION N°09-2021

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que :

- Les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) d'Epaney, Perrières, Olendon et Sassy ont la compétence scolaire

-Que ces communes sont membres du SIVOM DES 4 VENTS en charge de l'organisation de la cantine, de la garderie et du transport scolaire.

-que chaque commune prend en charge les frais de fonctionnement d'une classe

-Que le SIVOM DES 4 VENTS participe aux frais de fonctionnement des autres bâtiments scolaires supplémentaires notamment, les deux autres classes de l'école d'Epaney

Mr le maire informe le conseil municipal qu'une convention qui précise les conditions et le montant de participation de fonctionnement de ces 2^{ème} et 3^{ème} classe doit être signée entre le SIVOM DES 4 VENTS et la commune d'Epaney. Le montant de remboursement de ces frais est fixé chaque année lors du vote du Budget Primitif du SIVOM DES 4 VENTS.

6. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS.

6.1 Commission communication :

Après avoir repeint la salle de réunion de la mairie, la commission communication a travaillé sur l'aménagement intérieur :

-Achat de tables modulables et chaises

-achat d'un cadre de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen

-Achat d'un buste de la Marianne

-plantes vertes

-Un cadre du plan de la commune en cours de réalisation.

Pour un montant de 3 791 euros (hors plan de la commune : devis en attente chez ITS PUB à Falaise).Le conseil municipal approuve cet aménagement et le montant .

6.2 Commission travaux du 11 mars 2021

***Réduction de la vitesse rue de la Queue de Renard et Chemin du Rouilly**

Le montant des travaux est estimé à 28 605 € T.T.C

La commune a perçu 9 535 € de subvention au titre des amendes de police. Nous sommes toujours en attente d'une réponse pour la demande de DETR (30 % du montant H.T).

Les premiers devis ont été demandés auprès d'AD Equipement, l'entreprise LENOBLE. Deux autres entreprises vont être contactées.

***Réserves incendie :**

Le haut de la Rue :

31 695 € T.T.C

La Sente ST Martin :

30 806.92 € T.T.C

Total :

62 506.92 €

Subventions : APCR

26 044 €

DETR (le haut de la rue)

7 937.87 €

DETR (la sente st MARTIN)

en attente de réponse

***Passage piéton rue de Bary :**

Réalisation d'un passage piéton avec deux panneaux de signalisation comme prévu dans les travaux de transformation de la cuisine de la salle des fêtes en cantine scolaire. Cela va permettre de clore le dossier et d'encaisser le solde de la subvention DETR accordée soit 2 480 €.

***Entretien des panneaux d'entrée de village, passage piétons et lignes de cédez le passage**

Ils seraient en résine : devis de 1084.46 €

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*étude énergétique de la salle de réunion de la mairie.

Afin de déposer une demande d'APCR auprès du conseil départemental pour la rénovation énergétique de la salle de réunion, il faut que les travaux permettent une réduction de la consommation d'énergie de 40 %. Un diagnostic énergétique doit donc être réalisé. 3 devis ont été demandés avec un montant de 2 160 euros, 2340 euros et 4 620 euros. Le SDEC ENERGIE finance 50 % de ce diagnostic.

*Analyse de la qualité de l'air dans les classes.

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants : Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1^{er} janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches. Des demandes de devis sont en cours

*Construction d'un atelier municipal

Si la commune d'Epaney envisage la construction pour 2022, le dossier doit être préparé cette année notamment avec en premier lieu, le dépôt d'un permis de construire. Le dépôt va être réalisé par un prestataire ; C'est pourquoi, le coût doit être inscrit au budget 2021. Des devis sont en cours de demande

*Effacement des réseaux rue de la queue de renard et la Sente ST Martin.

L'étude préliminaire réalisée par le SDEC ENERGIE a été validée par le conseil municipal pour un montant de 47 700 euros. L'APCR peut être accordée pour ce dossier et sera donc demandée lors de l'étude définitive réalisée par le SDEC.

*Réverbère détérioré rue des Carriers.

Devis du SDEC de 434.93 euros

*Achat d'un tracteur tondeuse.

Un premier devis a été établi pour un montant de 6 150 euros

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

-Un élu signale une détérioration du lavoir à Fontaine due à une utilisation « inappropriée » (pêche, baignade etc ...).

-Mr le maire lit le mail envoyé par Mme Louvriot qui loue la classe mobile pour ses cours de théâtre. Elle demande un ajustement des tarifs suivant l'utilisation (cours d'1h30 parfois) ou une mise à disposition gratuite jusqu'à fin juin, la crise sanitaire actuelle ayant fortement impacté sa trésorerie. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle qui a fragilisé l'économie de nombreuses entreprises et entrepreneurs, le conseil municipal accepte de ne pas facturer les mois de mai et juin.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 15 MARS 2021

Délibérations : N°2021-05, N°2021-06, N°2021-07, N°2021-08,

Le Maire: Bruno DUGUEY	
ANDRE Jacques	ABSENT EXCUSE
AUBRIS Isabelle	
BISSON Dominique	
CHARTIER Didier	
DELARUE Charlotte	
DESBOIS Yohann	
DEVAUX Médéric	
DUGARD Michel	
DUGUEY Céline	
GALLARD Cyrille	
GRANDCOLLOT Thomas	
HOSTE Éric	
LE SECQ Jérôme	
VAN LAEYS Amandine	ABSENTE (a donné pouvoir à Isbelle AUBRIS)